



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 100702

Texte de la question

M. Albert Facon attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les difficultés de placement que rencontrent les familles qui vivent le handicap de l'un de leurs proches. En effet, faute de places en France, quelques milliers de Français, tous âges et handicaps confondus, sont actuellement, avec une prise en charge de la sécurité sociale, accueillis dans des structures spécialisées Belges. Ce partenariat aujourd'hui indispensable semble-t-il, pointe les graves manquements de notre politique en termes d'accueil de l'handicap, qu'il s'agisse d'enfants, d'adultes ou de personnes âgées. Face à ce constant alarmant, il serait urgent de relocaliser sur notre territoire toutes ces structures qui n'existent pas et qui auraient le mérite non seulement de stopper cette exode mais également de créer des emplois. Le transport d'un enfant autiste dans le cas présent comme le clamait une maman récemment, coûte 2 000 euros par mois à la sécurité sociale. Il serait plus que souhaitable, en France, d'évaluer sérieusement nos besoins en matière d'accueil du handicap, plutôt que d'en laisser le soin à nos voisins belges qui en ont certes la compétence, mais ce serait mal juger le professionnalisme des nôtres. Il a une pensée particulière pour les enfants autistes qui suivent en Belgique une thérapie adaptée qui leur permet de faire de gros progrès alors qu'il y a chez nous un savoir-faire évident mais un manque désespérant de structures adaptées. Aussi il lui demande quels moyens il pense mettre en oeuvre pour stopper cet exode.

Données clés

Auteur : [M. Albert Facon](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (14^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100702

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1706

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)